

Tiques : restez vigilants lors de vos activités en pleine nature

3.9.2026 - | ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Promenade, randonnée, jardinage ou activité professionnelle en pleine nature : les tiques restent actives, même à la fin de l'été. En Auvergne-Rhône-Alpes, et particulièrement en Haute-Savoie, adoptez les bons réflexes pour éviter les morsures, inspectez votre corps après chaque sortie et surveillez l'apparition d'éventuels symptômes.

Le beau temps est propice aux randonnées, promenades, activités de plein air et travaux dans les espaces naturels. C'est aussi une période d'activité importante des tiques. En Auvergne-Rhône-Alpes, région particulièrement concernée par les maladies que les tiques peuvent transmettre, **l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes appelle à renforcer les comportements de prévention, en particulier en Haute-Savoie où une vigilance particulière est nécessaire.**

En Haute-Savoie, une vigilance particulière face aux tiques

Les tiques sont présentes dans de nombreux environnements : forêts, prairies, herbes hautes, espaces boisés, parcs ou jardins. Elles peuvent transmettre différents agents responsables de maladies, notamment la maladie de Lyme ou l'encéphalite à tiques.

La **Haute-Savoie constitue un foyer historique de l'encéphalite à tiques** et concentre une part importante des cas recensés en Auvergne-Rhône-Alpes. En 2025, elle était le département français comptant le plus grand nombre de cas d'encéphalite à tiques, avec 19 cas signalés.

Cette vigilance reste d'actualité en 2026 : **depuis le début de l'année, 13 cas d'encéphalite à tiques ont été signalés en Haute-Savoie.**

Qui doit être particulièrement vigilant ?

Toute personne fréquentant des espaces naturels peut être exposée à une morsure de tique. La vigilance concerne notamment :

- Les bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, jardiniers et paysagistes ;
- Les agriculteurs, éleveurs, abatteurs et autres professionnels travaillant régulièrement dans des espaces naturels ou au contact d'animaux (vivants ou morts)
- Les promeneurs et randonneurs ;
- Les campeurs ;
- Les chasseurs et cueilleurs de champignons ;
- Les personnes qui jardinent ou entretiennent des espaces verts.

Vous vivez, travaillez ou passez vos vacances en Auvergne-Rhône-Alpes ? Des gestes de prévention doivent devenir systématiques lors de vos activités dans la nature, notamment si vous séjournez en Haute-Savoie.

Avant et pendant votre sortie : protégez-vous des morsures

Des gestes simples permettent de réduire le risque de morsure :

- **Portez des vêtements longs et couvrants**, de préférence clairs pour mieux repérer les tiques ;
- **Portez des chaussures fermées** ;
- **Restez autant que possible sur les chemins** et évitez les herbes hautes et les broussailles ;
- Appliquez un répulsif cutané adapté contre les tiques ;
- Pendant votre activité, **inspectez régulièrement vos vêtements** afin de repérer une éventuelle tique avant qu'elle ne se fixe sur la peau.

Ces précautions sont à appliquer aussi bien pendant les loisirs que dans le cadre d'une activité professionnelle en extérieur.

Après une sortie : inspectez soigneusement votre corps

Au retour d'une promenade ou d'une activité dans la nature, **examinez attentivement l'ensemble de votre corps**, ainsi que celui des enfants.

Soyez particulièrement attentif aux zones où les tiques peuvent passer inaperçues : cuir chevelu, derrière les oreilles, aisselles, nombril, plis de l'aîne, arrière des genoux...

Cette inspection du corps doit être également renouvelée dans les jours qui suivent.

Pensez également à vérifier vos vêtements, vos sacs et les animaux qui vous accompagnent.

Vous trouvez une tique ? Retirez-la rapidement

Si une tique est fixée à votre peau :

1. **Retirez-la le plus rapidement possible** avec un tire-tique, sans appliquer préalablement de produit sur la tique ;
2. **Désinfectez la zone** après son retrait ;
3. **Surveillez la zone de la morsure et votre état de santé dans les jours qui suivent.**

Après une morsure, restez attentif à l'apparition de symptômes

Après une morsure de tique, surveillez votre état de santé.

En cas d'apparition de symptômes, consultez rapidement un médecin et indiquez-lui que vous avez été mordu par une tique. Pensez également à lui préciser la date approximative de la morsure et le lieu où vous vous trouviez.

Cette consultation permet d'établir un diagnostic et de mettre en place une prise en charge adaptée si nécessaire.

Dans le cas de l'encéphalite à tiques (**maladie à signalement obligatoire**), le signalement des cas par les professionnels de santé permet à Santé publique France et à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes de suivre la circulation du virus, de mener des investigations sanitaires et de mettre en place des

actions de prévention.

Encéphalite à tiques : un vaccin existe

L'encéphalite à tiques est une maladie virale principalement transmise à l'être humain par la morsure d'une tique infectée, ou plus rarement, par consommation de lait cru ou de produits au lait cru provenant d'animaux infectés. Dans certains cas, elle peut atteindre le cerveau ou la moelle épinière et entraîner des complications neurologiques sévères.

Un **vaccin contre l'encéphalite à tiques existe**. Il repose sur un schéma vaccinal en 3 doses (2 doses à un mois d'intervalle, une 3e dose à 12 mois), permettant d'obtenir une protection optimale. Si l'exposition perdure, des rappels sont ensuite nécessaires, le premier réalisé 3 ans après la première dose, puis tous les 5 ans. Ce vaccin reste à la charge de l'utilisateur (environ 55€ par dose). Il peut être administré par un médecin ou une infirmière, sur prescription médicale.

La vaccination est de nature à protéger les personnes particulièrement exposées au virus, notamment en raison de leurs activités professionnelles ou de leur fréquentation régulière de zones où circulent les tiques.

Même vacciné contre l'encéphalite à tiques, il faut **continuer à appliquer les gestes de prévention contre les morsures** : le vaccin ne protège pas contre les autres maladies transmises par les tiques, notamment la maladie de Lyme.

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/tiques-restez-vigilants-lors-de-vos-activites-en-pleine-nature>